

# SUS AU SÉNAT...

Il se poursuit une active campagne contre le Sénat. Bien entendu, ce sont les députés qui y déploient - en apparence du moins - le plus d'ardeur. Il y a, du reste, à la Chambre un certain nombre d'agités qui ne ratent jamais l'occasion de se démener, pour rappeler sans doute à leurs électeurs qu'ils existent, avoir l'occasion de se montrer en réunion publique, y faire entendre de vagues déclamations et s'y tailler quelques faciles succès.

Les meetings succèdent aux réunions publiques; les orateurs abondent, les harangues se multiplient. Toutes peuvent se résumer en trois mots? «*Sus au Sénat!*».

«*Sus au Sénat?*». Bravo! J'en suis; oui; plus de Sénat! Les gâteaux qui se font porter jusqu'au palais du Luxembourg sont des impuissants et des gêneurs.

Mais... Et vous, Messieurs les députés, vous, les représentants du suffrage dit direct et universel, n'êtes-vous pas aussi des empêcheurs et des incapables?

Que faites vous? que pouvez-vous faire?

Un des traits caractéristiques du régime représentatif, c'est l'impuissance. Celle-ci ne procède pas du jeu-de-deux ou plusieurs assemblées, elle est inhérente au système parlementaire lui-même. Qu'il y ait une, deux ou trois Chambres, la conséquence ne change pas.

Quand je dis que les Parlements sont impuissants, j'entends donner à ce qualificatif un sens bien défini: je ne veux pas dire qu'ils ne puissent rien faire. Ils peuvent écraser d'impôts le contribuable, envoyer à la mort horrible des carnages internationaux des millions d'êtres robustes, jeter en prison tous les penseurs libres et les muscles insurgés; ils peuvent... que ne peuvent-ils pas dans le sens du mal à faire, des souffrances à imposer, des tyrannies à exercer?

Quand j'affirme que Sénat et Chambre des députés ne peuvent rien faire, il est bien entendu que je sous-entends: rien d'utile, rien de juste, rien de bon, rien qui diminue la douleur et accroisse la félicité des collectivités qu'ils représentent et au nom desquelles ils gouvernent.

Sénateurs et députés, ceux-ci comme ceux-là, n'ont qu'un rôle à exercer dans le drame social dont les sombres péripéties se déroulent chaque jour: celui de législateurs.

La politique se propose de faire le bonheur des peuples par une bonne législation. Avancer qu'il peut exister une bonne législation, c'est avouer qu'il en peut exister une mauvaise.

C'est cette hypothèse de bonnes et mauvaises lois, qui donne naissance - tout naturellement - à celle de bons et mauvais législateurs.

En fait, la politique - cette exécrable chose - a toujours eu pour objet le remplacement désiré de mauvais législateurs par de bons fabricants de lois.

Or l'erreur est de croire qu'il y ait de bonnes et de mauvaises lois, partant de bons et de mauvais législateurs.

Toutes les lois, absolument toutes, sont mauvaises, iniques. Il y a plus: la Loi c'est le Mal, l'Iniquité, toute l'Iniquité, tout le Mal.

Je m'explique:

«*Le bien*», «*le mal*», nulle de ces choses n'existe en soi. Il n'y a «*bien*», il n'y a «*mal*» que par rapport à

l'individu. Est-il nature, est-il judicieux, de préférer ce qui est bien par rapport aux autres à ce qui est bien par rapport à moi? Évidemment non!

Or ce qui est bien par rapport à moi, c'est ce qui me procure un plaisir, ce qui m'est agréable, ce qui se traduit pour moi par une sensation heureuse; c'est, en un mot, ce qui me fait jouir.

Ce qui est mal par rapport à moi, c'est - puisque les deux termes sont contradictoires - tout l'opposé de ce qui précède; c'est ce qui se chiffre par une désagréable sensation, ce qui me cause une douleur, une peine, un malaise: c'est, en un mot, ce qui me fait souffrir.

La douleur, sous quelque forme qu'elle se présente, voilà le mal; le plaisir, quelqu'aspect qu'il revête, voilà le bien.

Toute affirmation contraire relève de la métaphysique, est infirmée par une constante observation des faits.

L'analyse expérimentale établit que, du premier au dernier mouvement, toutes les manifestations de notre «*moi*» ont pour objet la recherche de ce bien: le bonheur, ou la fuite de ce mal: la souffrance.

S'il est exact que la recherche du bonheur soit le mobile de toutes nos actions, il est non moins exact que le bonheur soit la fin même de l'être, la raison même de l'existence.

L'individu qui s'adapte le mieux à sa propre fin est, incontestablement, celui dont la vie est la plus intense, la plus riche en émotions.

Donc le plus heureux est le plus vivant des êtres.

Et quel est le plus heureux?

Définissons le bonheur. Le bonheur consiste dans la satisfaction de tous nos besoins: physiques, intellectuels, moraux. Faire ce qui plaît, se mouvoir à sa guise, satisfaire tous ses besoins suivant l'ordre dans lequel ils se présentent et leur degré d'intensité, c'est jouir, c'est être heureux. Par contre, ne pas faire ce qui plaît, ne pas se mouvoir à son gré, ne pas satisfaire ses besoins, c'est souffrir, c'est être malheureux.

Or, faire ce qui plaît, c'est être libre; ne pas le faire, c'est être esclave.

En philosophie comme en mathématique, deux termes égaux à un troisième, sont égaux entre eux.

Conséquemment: si, être heureux, c'est faire ce qui plaît et si, être libre, c'est également faire ce qui plaît, être libre, c'est être heureux.

Si, souffrir, c'est faire ce qui déplaît et si, être esclave, c'est également faire ce qui déplaît, être esclave, c'est souffrir.

Liberté et bonheur représentant des choses identiques et pouvant se définir dans les mêmes termes sont deux expressions synonymes.

Vivre, être heureux, être libre, c'est tout un.

Eh bien! Loi et Liberté sont deux choses absolument contradictoires. Impossible de concilier ceci et cela. Le premier de ces mois est la négation du second.

Qu'on prenne n'importe quelle loi. Ou peut être certain qu'elle a nécessairement pour résultat de limiter, de restreindre l'exercice d'une liberté.

Les lois qu'on a - pour donner le change - qualifiées de «*lois de liberté*»: liberté de réunion, d'association, de presse, sont au même titre que toutes les autres, restrictives de la liberté, que, mensongèrement, elles proclament.

Pour qu'une liberté soit positive et entière, il est suffisant, mais nécessaire que la loi qui règle la matière

soit purement et simplement abrogée. Alors, le Code ne portant plus trace d'un texte qui permette au magistrat d'instrumenter, il n'y a plus poursuite.

Toute loi étant attentatoire à la liberté, c'est-à-dire au bonheur des individus à qui elle s'applique, est donc fatalement mauvaise. Il n'y en a pas, il n'y en a jamais eu, il ne peut pas en exister une seule qui soit une bonne loi.

Le mal ne vient donc pas d'une mauvaise législation, mais de la législation elle-même.

Nous ne souffrons pas des lois mauvaises, mais de la Loi.

Le bonheur des individus est en raison inverse du nombre des lois et en raison directe de leur abrogation. La condition sine-qua-non du bonheur, c'est, en conséquence, l'abrogation de toutes les Lois.

La Loi - cause de souffrance - étant éliminée, le bonheur pourra devenir une réalité, pas avant.

Voilà la vérité.

Rapportons maintenant cette vérité à notre sujet et revenons à nos moulons.... du Luxembourg et du *Palais-Bourbeux*.

Que peuvent ils pour notre bonheur? Rien, puisque leur mission est d'être législateurs. Ils n'ont pas pour rôle d'abolir la législation, mais de la maintenir, de la faire respecter.

Que le Sénat disparaisse; qu'une seule assemblée subsiste ; il ne serait pas moins impossible à celle ci de travailler au bonheur commun. Au lieu d'être deux assemblées à nous asservir, à nous rendre malheureux, il n'y en aurait qu'une.

La loi cesserait-elle d'être la Loi, l'impôt ne serait-il plus l'impôt, la guerre ne serait-elle plus la guerre, les tribunaux ne fonctionneraient-ils plus, les policiers seraient-ils supprimés, si une Chambre unique succédait aux deux?

La servitude des peuples diminue-t-elle avec le nombre des tyrans? L'expérience et l'histoire disent «non».

Ah! si cette vérité si simple, - si limpide à qui veut s'abstraire de tous préjugés - était comprise, que vile on se débarrasserait des élus du suffrage restreint et universel!

Camarades, seuls nous avons cette conviction que la Loi est le mal, tout le mal.

Tandis que sénateurs et députés se querellent, répandons cette conviction. Faisons comprendre à tous que nos douleurs ne sont pas imputables à l'existence de deux assemblées dans l'État, mais à celle de l'État lui-même.

Les politiciens du *Palais-Bourbeux* vont parcourir ce pays et sonner le ralliement des électeurs contre leurs collègues du Sénat. Il est question dans les partis radicaux et socialistes - d'organiser une vigoureuse campagne dont le mot d'ordre sera: «*Sus au Sénat!*».

Nos bons députés ne seront pas fâchés de faire croire que si, malgré leurs solennels engagements, nulle amélioration ne se produit, le Sénat seul en est la cause.

En soulevant contre le Luxembourg le mécontentement populaire, on espère opérer une habile diversion et détourner le dégoût que provoquent les honteux trafics des coquins qui hantent la caserne Bourbon.

Si l'on passe quatre ou cinq ans à jeter dans la Seine les infirmes du Sénat, les forbans de la Chambre en auront gagné dix: ces cinq là et cinq autres à titre de crédit.

Ceux qui souffrent. Messieurs, n'ont plus de temps à perdre. Voire révolution à vous est faite; ils ont hâte de faire la leur.

Camarades, notre rôle est tracé.

«*Sus au Sénat!*», oui certes! mais tout aussi énergiquement, «*sus à la Chambre!*». Que s'écroule le premier, notre coup d'épaule ne fera pas défaut aux démolisseurs; mais travaillons en même temps - et ferme - à l'effondrement de la seconde.

Plus de Parlement! Plus de loi! Plus d'État!

**Sébastien FAURE.**

-----